

L'habitat : l'au-delà du logement comme visée

“La véritable crise de l’habitation ne consiste pas dans le manque de logements [...]. Elle réside en ceci qu’il faut d’abord apprendre [aux mortels] à habiter”

Martin Heidegger, *Bâtir, habiter, penser*

1. Le logement ne sert pas qu'à abriter

Avec ses quatre murs et son toit, le logement est indispensable à l'homme, en ce qu'il lui permet de remplir l'essentiel des fonctions vitales et de reconstituer ses forces. Au-delà de la subsistance biologique, cependant, l'homme aspire à *s'épanouir* dans son lieu de vie, à habiter son logement. L'homme n'étant pas seulement soumis à des besoins, la question de son cadre de vie dépasse largement le problème du logement *sensu stricto*. L'habitat est censé fournir autre chose que l'abri. En plus de la jouissance immédiate du refuge physique, il doit surtout permettre à l'homme de se constituer une identité, digne et valorisante. "On peut occuper physiquement un habitat sans l'habiter à proprement parler si l'on ne dispose pas des moyens tacitement exigés, à commencer par un certain habitus", observe Bourdieu, pointant ainsi la dimension *subjective* de l'habitat¹. L'*acte* d'habiter se situe donc au confluent de différentes demandes. L'habitat authentique représente ainsi ce lieu où non seulement l'être humain se joue des éléments mais, principalement, se construit, dans la durée. Au sein d'un monde soumis au changement permanent, l'habitat remplit une essentielle fonction unifiante dès lors qu'il permet à l'être humain de se recomposer, de retrouver son ancrage et ses racines en même temps que sa propre singularité. "Si quelque chose de ces retrouvailles n'est pas réalisé ni même possible, alors l'homme n'habite pas, il transite seulement"².

L'habitat requiert donc bien plus que la matérialité du logement (tout en ne pouvant faire l'économie de celle-ci). Fort opportunément, le législateur commence à se montrer sensible à la question de l'habitat. Ainsi, les agences immobilières sociales, qui ont pour mission de gérer des logements privés pour les mettre en location à des personnes démunies, prodiguent un véritable accompagnement social à leurs locataires, qu'elles axent expressément, en Wallonie à tout le moins, sur la "pédagogie de l'habiter" (laquelle englobe la régularité du paiement du loyer, l'utilisation adéquate du logement et le respect de l'environnement humain et physique)³. Par ailleurs, le Code wallon du logement déclare officiellement, en son article 2, vouloir "mettre en œuvre le droit à un logement décent en tant que lieu de vie, d'émancipation et d'épanouissement des individus et des familles", tandis que l'exposé des motifs précise : "Il importait d'adapter la philosophie même de la notion de logement. Plus

¹ P. BOURDIEU (dir.), *La misère du monde*, Paris, Seuil, 1993, p. 165.

² B. SALIGNON, *Qu'est-ce qu'habiter ? Réflexions sur le logement social à partir de l'habiter méditerranéen*, Nice, CSTB Éditions, 1992, p. 24.

³ Arrêté du Gouvernement wallon du 17 mars 1999 portant agrément d'agences immobilières sociales, *M.B.*, 1er mai 1999, art. 9, al. 3.

que des pierres et du ciment, le logement de nos jours revêt un aspect social et culturel. Il est un outil d'intégration sociale et le creuset de la vie familiale"⁴.

2. L'habitat, la constitution de l'identité et la structuration du monde

En plus de répondre à l'impératif pratique d'abriter, l'habitation remplit un rôle privilégié dans la constitution de l'identité. Si, pour se comprendre, l'homme a besoin de savoir d'où il vient et où il va, il ne pourra déployer sa réflexion qu'après s'être situé, qu'après avoir délimité le lieu de son être. La maison, explique Lévinas, provoque la "suspension des réactions immédiates que sollicite le monde, en vue d'une plus grande attention à soi-même". Introduisant une nécessaire distance par rapport au "gouffre incertain de l'élément", le "recueillement" dans la demeure représente ainsi la condition première de l'intériorité⁵. Et cette intériorité, notamment, distingue l'homme (qui a besoin d'un endroit pour se retrouver, être avec lui-même, réfléchir) de l'animal, toujours affairé.

Support spatialisé de l'identité, prolongement de la personne sur le plan mental et symbolique, l'habitat suscite logiquement un très vif désir d'identification. Mais lorsque l'espace habité est disqualifié, cette opération se révèle impossible, car elle supposerait alors l'acceptation d'une image de soi dépréciée. Autant l'être humain se construit son identité, autant celle-ci reste tributaire d'une reconnaissance extérieure, d'une attestation par autrui.

Le retrait du contact brut avec les éléments introduit, paradoxalement, une disponibilité nouvelle à leur endroit : de sa demeure en effet, l'homme ose affronter le cosmos. Le recueillement dans la demeure permet à l'habitant de se représenter la nature et de la travailler. L'ajournement de la jouissance rend accessible un monde, mais un monde gisant en déshérence, à la disposition de celui qui en prendra possession. Ce monde, angoissant parce qu'indifférent à notre existence, reste à apprivoiser par le travail. Il faut "intérioriser l'extérieur"⁶.

*

* *

Voilà pour quelques-uns des *effets* d'un logement élevé au rang d'habitat. Mais quelles *conditions* un logement doit-il remplir pour prétendre à pareil statut ?

3. L'habitat comme interface située

Alors que le logement se laisse saisir par des caractères *intrinsèques* (âge, superficie, salubrité, etc.), l'habitat ne peut se définir que *de l'extérieur*. Se loger implique une recherche d'isolement, mais habiter demande, au contraire, d'être avec les autres, d'être présent au monde. Par ailleurs, et c'est la seconde différence, le

⁴ Projet de décret instituant le Code wallon du Logement, exposé des motifs, *Doc.*, Cons. rég. w., sess. ord. 1998-1999, n°371.

⁵ E. LÉVINAS, *Totalité et infini. Essai sur l'extériorité*, Paris, Le livre de poche, 1996, p. 167.

⁶ Cf. L. HIMY, *Maurice Blanchot. La solitude habitée*, Paris, Bertrand-Lacoste, 1997, p. 52.

logement instille chez l'occupant une certaine dose de maîtrise sur son lieu de vie ("charbonnier est roi en sa maison"). À l'inverse, l'habitat projette l'homme dans un univers extérieur hostile, parce que soumis à d'autres règles. "Habiter signifie *être habité*", observe René Schoonbrodt⁷. Ainsi l'habitat place-t-il la personne pauvre, par exemple, au cœur des tensions sociales et lui rappelle sa position déséquilibrée dans ce rapport de forces. Zone de non choix (ne fût-ce qu'en raison du voisinage imposé et de cette proximité physique non désirée qui parfois dégénère), la société, qu'au-delà de son logement l'homme habite, représente ainsi un espace de démaîtrise radicale et de sujétion sociale.

C'est pour recouvrer une certaine forme de contrôle sur son lieu de vie et, en définitive, sur soi-même que de très nombreuses personnes se tournent vers des habitats susceptibles de leur (re)donner ce sentiment perdu de liberté (exode en périphérie, investissement massif des pavillons de banlieue et prédilection accordée aux maisons "quatre façades"). Voilà donc dangereusement recherchées — et transposées — dans le domaine de l'habitat les caractéristiques de rupture et de désinsertion propres au logement pris au sens strict. Or, le progrès n'advient que de la rencontre avec l'altérité. Comment donc faire pièce à ce mouvement de repli social tout en répondant au besoin légitime de sécurisation ? En permettant, par exemple, aux habitants de maîtriser, non plus seulement leur logement mais aussi leur environnement, c'est-à-dire de peser sur le devenir de la ville.

Au-delà du logement, c'est l'habitat qui doit donc être visé. La qualité d'un logement ne se réduit pas à son accessibilité financière ou sa salubrité. Une architecture à taille humaine, un environnement sain, une vie de quartier dynamique et sécurisante, des services publics efficaces ou encore une proximité avec le centre-ville, voilà autant de paramètres qui doivent également être pris en considération. Concrètement, des solutions alternatives au logement social doivent être ainsi développées, comme le phénomène des "agences immobilières sociales". S'attachant à distiller, au sein du tissu urbain, de petites unités de logement louées à titre d'habitation sociale, cette instance d'intermédiation entre propriétaires privés et locataires constitue indéniablement une réalisation stimulante, à défaut d'être totalement convaincante sur le plan de l'efficacité quantitative.

4. L'habitat comme projection de l'intime

Pour s'épanouir pleinement dans un cadre de vie harmonieux, l'homme doit donc habiter son logement, c'est-à-dire le faire sien, le configurer à son image, y retrouver ses propres déterminations. "Habiter publie ce qu'on est"⁸. Les langues elles-mêmes, du reste, tracent ce lien de parenté entre "habiter" et "s'approprier", qu'on se réfère par exemple au couple latin "*habere*" - "*habitare*"; L'exploration des racines linguistiques

⁷ R. SCHOONBRODT, "Habiter", *Le logement à l'aube du XXI^{ème} siècle. Quelques perspectives et enjeux pour demain*, Jambes, Direction Générale de l'Aménagement du Territoire, du Logement et du Patrimoine de la Région wallonne, 2000, p. 52.

⁸ R. SCHOONBRODT, *ibidem*, p. 50.

met ainsi à jour une stimulante chaîne logique "avoir/habiter/habit/habitude", aux prolongements anthropologiques éclairants. Pareillement, l'anglais relie explicitement "inhabit" (habiter) à "habit" (habitude) tandis que le néerlandais fait pareillement dériver "gewoonte" (habitude) de "wonen" (habiter).

Mais comment s'approprier un logement ? Car on peut très bien posséder un logement sans pour autant se l'approprier. Qu'on songe un instant aux dégradations que les habitants des cités commettent sur leurs *propres* équipements collectifs. De quelle manière faire donc sien ce qui, à première vue, est radicalement étranger, de par sa matérialité irréductible, froide et austère ? Comment faire coïncider deux univers apparemment antagoniques, l'un fait d'intimité et de subjectivité, et l'autre qui impose sa masse dans son indifférence passive ? Même s'il existe une infinie variété de logements et une égale diversité d'occupants, et en dépit du fait que le concept d'appropriation — subjectif par nature — répugne quelque peu à la modélisation, le "logement appropriable" semble bien être celui qui permette à son occupant de déployer son imagination, aux fins de se reconstruire un cadre de vie. Pour ce faire, ce logement habitable doit renfermer une certaine histoire et offrir à l'habitant un mélange dosé d'espace et de parts d'ombre. En tout état de cause, une certaine mesure doit guider la démarche d'intériorisation, car l'excès d'identification dans les lieux peut s'avérer contre-productif et rend la place insupportable à son occupant, qui y étouffe.

Si l'on n'habite son logement qu'à partir du moment où on se l'est approprié, que faut-il penser alors des règlements locatifs excessivement stricts qui gouvernent la location sociale ? En prohibant, par exemple, l'affichage de posters ou tout autre aménagement des lieux, certaines sociétés de logement empêchent, *de facto*, toute appropriation, contribuant indirectement à la dégradation de l'appartement et à l'amplification du mal-être dans les cités. Dans le secteur locatif privé, le bail de rénovation — qui permet au locataire de rénover un bien insalubre aux frais du propriétaire — peut rendre au preneur un peu de son autonomie. Dans cette même ligne, il est temps de donner un statut au phénomène du squat, pour peu que ces occupations précaires, portées la plupart du temps par un véritable projet, contribuent à rendre au bien sa vie et au quartier sa vitalité. Enfin, comment donner un sentiment plus fort d'appropriation qu'en légalisant les pratiques — répandues — d'autoconstruction, pour autant que celles-ci ne portent atteinte ni à la sécurité des occupants ni à l'environnement ? Tirant ainsi parti d'une parenté étymologique entre "bâtir" et "habiter" ("*bauen*"), Heidegger affirmait que "bâtir n'est pas seulement un moyen de l'habitation, une voie qui y conduit, bâtir est déjà, de lui-même, habiter"⁹.

Conclusion

Si les différentes réglementations en la matière ne cherchent à offrir qu'un simple abri aux mal-logés, elles ne parviendront jamais à forger chez l'occupant ce sentiment

⁹ M. HEIDEGGER, "Bâtir, habiter, penser", *Essais et conférences*, Paris, Gallimard, 1995, p. 171.

de plénitude que seul peut procurer un habitat authentique. Or, en dépit du foisonnement des initiatives légales, les personnes pauvres ne parviennent pas à trouver dans leur logement les conditions d'un épanouissement individuel et familial. C'est que la puissance publique se contente de leur conférer une emprise précaire sur leur lieu de vie, alors que les pauvres recherchent une véritable maîtrise de leur cadre d'existence. Les besoins les plus immédiats seront peut-être soulagés, mais le mal-être persistera. Cette politique à courte vue condamne en définitive la puissance publique à faire du ravaudage social. S'ils ne peuvent donc pas trouver dans leur espace de vie ce lieu propice à leur épanouissement, les exclus seront alors rapidement *exclus de leur propre logement*. Traditionnellement aliénés dans leur relation au travail, ils le seront également dans leur rapport au logement, lequel prolongera, sur les plans spatial et physique, l'insupportable état de sujétion socio-économique. S'il ne contribue donc pas, par les potentialités qu'il offre à son occupant, à insérer socialement, le logement creuse encore la marginalité. L'habitat authentique, voilà en définitive l'angle d'approche que la politique du logement doit privilégier si elle ambitionne de traiter la cause du phénomène du mal-logement plutôt que de combattre en superficie un symptôme appelé par conséquent à refluer indéfiniment.